

<https://snetap-fsu.fr/Compte-rendu-de-la-reunion-Conges.html>



Compte rendu de la réunion Congés Formation et Congés Mobilité du 19 février 2013

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 21 février 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La réunion pour l'attribution des congés mobilité et formation s'est tenue le mardi 19 février 2013 dans les locaux de la [DGER](#).

Les crédits formation pour l'année 2013 sont sensiblement les mêmes que ceux des années passées.

Avec 959 135 euros, il est possible d'attribuer 33 [ETP](#) pour les titulaires selon les données du secrétariat général.

Après échange avec les organisations syndicales présentes ([FO](#) : 1, [SNEP-FSU](#) : 1, [SNETAP-FSU](#) : 7) qui ont mis en avant la qualité des dossiers présentés, c'est finalement 34,5 postes qui ont été attribués.

À titre syndical, nous avons toujours défendu devant l'Administration et auprès des collègues que les élus paritaires [SNETAP](#) ne soutenaient pas les candidatures de collègues voulant obtenir une 2ème année de congé, que ce soit formation ou mobilité (quand ils avaient déjà obtenu d'en avoir un, quel qu'il soit) en nous appuyant sur le principe d'équité.

Chaque année, il y a beaucoup plus de candidats que de places. Donc, on ne donne pas deux parts de gâteaux à une seule personne alors que tant d'autres n'en ont aucune.

Face à l'Administration qui refuse d'en faire une priorité, nous soutenons les dossiers qui sont renouvelés une 2è, une 3ème, voire une 4ème fois, s'ils nous paraissent solides, bien-sûr.

Chez les [PCEA](#), alors que l'Administration sélectionne a priori tous les dossiers de préparation à l'agrégation, nous réussissons, sans rejeter la plupart de ces demandes à faire passer des demandes de formation moins conventionnelles, plus variées et originales.

La répartition des 34,5 possibilités se décline de la façon suivante :

	Congé Formation	Congé Mobilité
CPE	1	1
PEPS	2,5	0
PLPA	7,5	3
PCEA	17,5	2
Total	28,5	6

Les demandes de congés formation et mobilité pour 2013-2014 :

	Congé Formation	Congé Mobilité
CPE	4	4
PEPS	5	1
PLPA	17	14
PCEA	42	6
Total]	68	25

Rappel : La demande de congé doit être anticipée : un dossier bien argumenté permet d'obtenir plus facilement le congé.

Les élus paritaires SNETAP et SNEP-FSU des PCEA, PLPA, PEPS et CPE.